



**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 5 juillet 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 5 juillet 2018

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	6
3 - Communications du Président.....	7
4 - Procès-verbal de la séance du 31 mai 2018. Approbation.....	8
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.....	9
6 - Action de promotions et d'animations. Aéro-club de Picardie Amiens-Métropole. Animation 20.000 lieues dans les airs. Subvention.....	9
7 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois ADUGA. Participation d'Amiens Métropole. Année 2018. Convention.....	9
8 - Amiens. Rue Saint-Leu. Aménagement. Déclaration préalable.....	10
9 - Amiens. Rue Saint Leu. Acquisition. Déconstruction. Construction d'une nouvelle salle de spectacle.....	11
10 - Médiation dans des litiges relevant de la compétence du juge administratif. Convention.....	12
11 - Réorganisation des organismes HLM. Rapprochement de l'OPAC et de l'OPSOM.....	12
12 - SEM Zénith Amiens Métropole. Statuts. Désignation. Modification.....	17
13 - Espaces Naturels Sensibles. Programme global d'actions en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Subvention. Année 2018. Convention.....	18
14 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers. Année 2016.....	19
15 - Saleux. Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers. Remboursement à la commune.....	19
16 - Sensibilisation du public. 8 <sup>ème</sup> fête des jardiniers. Association des jardins familiaux Saint Pierre-Rivery. Subvention.....	19
17 - Stratégie de déploiement de l'énergie solaire sur le territoire d'Amiens Métropole. Demande de subvention ADEME.....	19
18 - Accueil de jeunes volontaires du service civique au sein de la collectivité... ..	20
19 - Modalités d'organisation du vote électronique lors des élections professionnelles 2018.....	20
20 - Amiens et Longueau. Aires de moyens séjours. Modification des règlements intérieurs.....	21
21 - Amiens. Maison du Cil. Projet de construction de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI). 90, Grande rue du Petit Saint-Jean. Participation financière. Convention.....	22

22 - Longueau. ICF Habitat Nord-Est. Acquisition-amélioration de 28 logements locatifs collectifs situés rue du Maréchal Foch. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention. ....	22
23 - Appel à projets Fonds Social Européen 2018. Dispositif de la clause sociale. Demande de subvention. ....	22
24 - Action logement d'intérêt communautaire. Contribution au FSL de la Somme. Année 2018. Convention. ....	23
25 - Association ADIL de la Somme. Action logement d'intérêt communautaire. Année 2018. Subvention. Convention. ....	23
26 - Association AIVS 80. Action logement d'intérêt communautaire. Année 2018. Subvention. Convention. ....	23
27 - MLIFE du Grand Amiénois. Subvention. Année 2018. Convention. ....	24
28 - PLIE d'Amiens Métropole. Réponse à l'appel à projets Fonds Social Européen 2018. ....	24
29 - Creuse. Rue du Bois. Aménagement d'une écluse en entrée de commune. Convention de fonds de concours. ....	25
30 - Dury et Salouël. Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens. Dossier d'enquête publique. Avis. ....	25
31 - Pont-de-Metz. Aménagement de la Grande rue du Petit-Saint-Jean. Convention. ....	26
32 - Demande de dérogation pour la réalisation de places pour personnes à mobilité réduite. ....	27
33 - Aérodrome de Glisy. Occupation temporaire du domaine public. Espace de restauration. Convention. ....	27
34 - Aérodrome de Glisy. Mise à disposition de la station de carburant JET A1. Société Sauter en parachute. Convention d'avitaillement. ....	28
35 - Aide à la création d'emplois. Société H ELEC CONFORT. Subvention. Convention. ....	28
36 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Conventions. ....	29
37 - Amiens BHNS. Commission d'indemnisation. SARL DUVAL FLEURS, SARL L'AMPHY, SARL LE NEMO, SARL OLPP et SARL CDJL. Protocoles transactionnels. ....	29
38 - Amiens BHNS. Renforcement de la communication et des animations pendant les travaux de réaménagement Dessine-moi ma ville. Association des Commerçants du Quartier des Halles. Fédération des Commerçants du centre-ville. Subventions. Conventions. ....	30
39 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2018. 3 <sup>ème</sup> répartition. Convention. ....	30
40 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Quai de l'Innovation. La Tech Amiénoise. Développement de la cantine numérique. Subvention. Période 2018-2019. Convention. ....	31
41 - Quai de l'Innovation. Espace Somme. Avenant au bail civil de la Tech Amiénoise #LTA. ....	31
42 - Amiens. BHNS. Acquisition et gestion d'abris voyageurs. Conventions. ....	32
43 - Amiens. Construction de la future médiathèque Ouest à Étouvie. Recherche de financements. Autorisations administratives. ....	34

<b>44 - Implantation de Boîtes à Lire dans les communes de la métropole. Conventions de partenariat. ....</b>	<b>34</b>
<b>45 - Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages et la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Festival "Art, Villes et Paysage". Année 2018. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>46 - Bibliothèques. Adhésion au Réseau Carel. Année 2018.....</b>	<b>36</b>
<b>47 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la DRAC des Hauts de France. Année 2018.....</b>	<b>36</b>
<b>48 - Parc zoologique d'Amiens. Réaménagement et développement. Déclaration d'intérêt communautaire du Pavillon Bleu. ....</b>	<b>36</b>
<b>49 - Parcours Jeune Création, 1<sup>ère</sup> édition « Arts, territoires et mutations ».....</b>	<b>37</b>
<b>50 - Amiens. Gymnase Beaumarchais. Travaux de ravalement des façades extérieures. Autorisations administratives. ....</b>	<b>37</b>
<b>51 - Amiens. Gymnase Pigeonnier. Travaux de mise aux normes des portes de sorties de secours et mise en place d'une clôture barreaudée sur l'entrée du gymnase. Autorisations administratives.....</b>	<b>38</b>
<b>52 - CCAS d'Amiens. Noël solidarité 2018. Gratuité des équipements sportifs pour les bénéficiaires du dispositif. ....</b>	<b>38</b>
<b>53 - Sport Nautique d'Amiens. Convention pluriannuelle 2018-2020. Année 2018. Subvention.....</b>	<b>38</b>
<b>54 - Longueau. Requalification du terrain stabilisé en terrain synthétique du stade. Demande de subventions. ....</b>	<b>38</b>
<b>55 - Amiens. Création d'un local de stockage attenant au Gymnase ELBEUF, situé Rue Louis Antoine de Saint-Just. Autorisations Administratives.....</b>	<b>39</b>
<b>56 - Questions orales / Vœux. ....</b>	<b>39</b>

La séance est ouverte à 18 H 51.

**M. GEST :** Mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance du conseil d'Amiens Métropole.

Comme vous le savez sans doute, nous avons appris le décès de notre collègue de Longueau, Régis RICHARD, conseiller municipal de la commune de Longueau.

Régis RICHARD était quelqu'un de très impliqué dans la vie de la métropole puisqu'il l'était à titre professionnel en tant que membre actif d'une société qui est pour beaucoup dans l'animation des soirées musicales de l'agglomération. Il était aussi très impliqué dans le monde associatif. Il était notamment très impliqué à l'Amiens SC Football où il jouait un rôle d'organisateur au niveau de l'animation.

On savait depuis quelque temps qu'il était malade. Il s'est battu avec beaucoup de courage, mais malheureusement son courage n'a pas suffi.

Bien évidemment, je voulais, en ce début de séance, avoir non seulement une pensée pour lui, mais bien sûr observer une minute de silence à laquelle je vais associer, car en ce moment la période est véritablement, malheureusement, très difficile, les personnels de notre agglomération qui nous ont quittés depuis très peu de temps et coup sur coup : Béatrice LACHENAL le 17 juin, Sébastien DUMEIGE à l'âge de 36 ans, le 16 juin, Françoise BLONDEL et cette nuit, Marie-Laure CARMIER, et je voudrais en leur nom à tous vous demander d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée.)*

**M. GEST :** Je vous remercie.

Madame le Maire de Longueau, qui est excusée ce soir, m'a informé que Monsieur Éric MAQUET avait accepté de siéger parmi nous en remplacement de son collègue Régis RICHARD. Je le déclare donc installé dans ses fonctions de conseiller communautaire et lui souhaite bien sûr la bienvenue en votre nom à tous. Monsieur MAQUET est là. On salue sa présence.

**M. MAQUET :** Merci à vous. Je peux me présenter éventuellement. Il y a peut-être des personnes qui s'interrogent. Mais je fais très court, je ne vais pas plus loin.

**M. GEST :** Allez-y ! On vous donne la parole volontiers.

**M. MAQUET :** Je suis conseiller municipal sur Longueau. Je remercie également l'ensemble de l'assemblée.

Je remercie pour cette minute de silence à la fois pour les personnes qui sont décédées et pour mon ami Régis RICHARD.

Je travaille dans une entreprise qui fait parler d'elle en ce moment : c'est la SNCF. Ce n'est peut-être pas une référence, mais Patrick DESSEAUX, je crois que tu connais !

Mes violons d'Ingres : je suis président de club et puis je suis également chasseur, chasseur mais cynégétique, pas au-delà.

Quant à mon âge, si je vous dis que j'ai 25 ans, vous n'allez pas me croire. Je suis plutôt dans les 57 ans que 25 ans.

Et puis c'est tout, je n'irai pas plus loin dans... Je ne suis pas sur un divan devant un psy en train d'étaler toute ma vie.

Je suis le candide de l'assemblée. Je vais vous écouter et apprendre. Merci à vous !

**M. GEST** : Merci Monsieur MAQUET et bienvenue encore !

### 1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE

**M. GEST** : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Colette FINET	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH
M. Clément GRUMETZ	donne pouvoir à	M. Daniel BEAUPÈRE
Mme Chantal LANGLACÉ	est excusée	
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Nathalie LE CLERCQ	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Florence LAPA	donne pouvoir à	M. Serge LEFEUVRE
M. Ernest CANDELA	donne pouvoir à	M. Édouard DUSSART
M. Denis MILLE	donne pouvoir à	M. Denis DHONDT
Mme Caroline GUÉROULT	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Pierre LEPOËTRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
M. Hubert TAUFOUR	siège pour	la commune de Cardonnette.
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Anne PINON	donne pouvoir à	M. Jean-René HÉMART
M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	M. Philippe THÉVENIAUD
Mme Pascaline ANNOOT	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Non. Donc, ils sont enregistrés.

**DONT ACTE**

### 2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

**M. GEST** : S'ils sont présents et s'ils sont d'accord, je vous propose de désigner Monsieur Claude VITRY en qualité de secrétaire. Il est d'accord, Monsieur VITRY ? Il est d'accord. Et Monsieur Martin DOMISE en tant que secrétaire adjoint s'il est là, je ne l'ai pas vu. Oui, il est là. Très bien ! Il est d'accord, Monsieur DOMISE ? Très bien !

3 - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

M. GEST : La première communication, très brève, est que je souhaitais vous informer que Brigitte FOURÉ et moi-même avons reçu une invitation pour nous rendre à l'Élysée le 13 juillet suite au courrier que nous avons fait pour demander un entretien s'agissant de l'avenir des rectorats.

La deuxième communication est en fait un petit coup de colère parce qu'il s'agit d'un nouvel et énième avatar subi par Amiens depuis la réforme territoriale et concerne le sport. Vous en avez entendu parler dans la presse.

Je ne souhaitais pas en parler précédemment parce que j'en ai assez de devoir égrainer les conséquences de cette loi dont nous payons le prix en apprenant assez régulièrement une mauvaise surprise ou une mauvaise nouvelle pour le territoire et je préfère que l'on se polarise sur les politiques que nous menons et les résultats que nous obtenons plutôt que de sans arrêt se plaindre.

Mais enfin bon, là, il s'agit du sport et je voulais simplement dire que vous avez dû constater ou apprendre qu'il est projeté la fermeture du pôle espoir d'aviron d'Amiens. Alors peut-être que ça peut paraître anecdotique comme ça, mais en fait c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, puisque le sport n'est vraiment pas épargné par le mouvement centralisateur qui est en cours au profit unique de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais et c'est bien simple : à de rares exceptions, comme la randonnée pédestre et le hockey sur glace, les nouvelles ligues sportives des Hauts-de-France issues de la fusion des anciennes ligues sont désormais implantées dans l'ex-Nord-Pas-de-Calais. Alors même, je le rappelle, que normalement la direction des sports de l'État est située à Amiens.

Pour le cas présent, la décision de fermer le pôle espoir d'Amiens pour ne conserver que celui d'Armentières a été prise sans même en informer les principaux intéressés. Il y a une forme brutale, mais en plus de cette forme brutale, la décision semble pour le moins contestable puisqu'elle ne semble pas guidée uniquement par des logiques sportives.

J'ai été alerté à la mi-mai – c'est pour ça que je vous disais que j'aurais pu en parler beaucoup plus tôt – par un collectif de parents inquiets pour leurs enfants qui ne pourront vraisemblablement pas, pour la plupart d'entre eux, poursuivre leur carrière et leur passion à Armentières.

Guillaume DUFLOT, notre vice-président chargé des sports, les a reçus quelques jours plus tard et j'ai personnellement écrit le 18 mai au président de la Ligue d'aviron des Hauts-de-France pour solliciter un entretien. J'ai également interpellé en même temps le président du conseil régional, le préfet de la région, le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, le président de la Fédération française d'aviron et le président du nouveau Comité régional olympique et sportif dont j'ai reçu d'ailleurs une réponse que je qualifierais de diplomatique.

C'est pour cette raison que ce soir je veux d'abord remercier Xavier BERTRAND pour sa mobilisation à nos côtés sur ce dossier qui me paraît important pour une équité simplement territoriale. Une réunion pilotée par sa vice-présidente chargée des sports, Florence BARISEAU, en présence de Guillaume DUFLOT, s'est tenue il y a deux jours avec l'ensemble des protagonistes.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour maintenir l'ambition sportive de notre territoire. Je rappelle que les jeunes figurant parmi ce groupe ont des chances réelles de figurer dans une équipe de

France, pas pour 2020 mais pour 2024 et notamment pour les Jeux olympiques de Paris. Et donc il y avait là, au sein de cette réunion, la volonté, en tout cas l'espérance de créer une complémentarité entre les deux anciens pôles. Une nouvelle réunion de travail est prévue dans les prochains jours.

Évidemment, nous n'avons pas, sur la Ligue des Hauts-de-France d'aviron, un pouvoir de coercition, si je puis m'exprimer ainsi, comme en dispose éventuellement le conseil régional. Nous n'attribuons pas de subvention à la Ligue. Mais je veux vous dire que je reste extrêmement déterminé et vigilant.

Il se passe des choses dans ce milieu sportif qui sont extrêmement déplaisantes. On a vu des responsables anciennement de la Ligue picarde être purement et simplement évacués des nouvelles responsabilités. On entend ici ou là dans la presse parler de dictature de certains présidents. Enfin tout ça n'est pas très, très sain.

Heureusement nous avons, quant à nous, réussi à construire des partenariats actifs et constructifs avec d'une part la Ligue de foot, puisque nous avons facilité l'implantation du futur centre technique de la Ligue des Hauts-de-France sur le site Émile Guégan à Amiens, mais également aussi pour le tennis pour lequel nous travaillons avec les nouvelles instances régionales pour l'implantation d'un centre de formation régional sur le site de la Fosse-au-Lait. Donc, il y a des exceptions possibles et heureusement. Malheureusement, comme je viens de le dire, ce sont des exceptions à mon avis trop rares.

C'est la raison pour laquelle, et pour conclure sur ce sujet, j'ai décidé de porter ce débat auprès de Madame Laura FLESSEL, ministre des Sports, car après tout, tout ce qui arrive là est la conséquence de décisions de l'État et il me semble extrêmement important que la ministre puisse savoir ce qui se passe exactement dans la vie quotidienne des instances régionales des fédérations sportives, et c'est la raison pour laquelle je vais très prochainement lui écrire pour lui faire part de notre désappointement sur ce sujet.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en ce début de séance.

Je vous rappelle par ailleurs que notre prochaine séance se tiendra donc le 20 septembre à 18 heures ici même.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2018. APPROBATION.**

**M. GEST** : Ce procès-verbal a été mis à la disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter.

Quelqu'un demande-t-il la parole ou a une observation à faire ? Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix et je considère qu'il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



#### **5 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT. COMPTE-RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 24 mai et le 22 juin 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ou des questions ? Pas de remarque, pas de question. On peut donc considérer que ces décisions sont entérinées.

**DONT ACTE**

#### **6 - ACTION DE PROMOTIONS ET D'ANIMATIONS. AÉRO-CLUB DE PICARDIE AMIENS-MÉTROPOLE. ANIMATION 20.000 LIEUES DANS LES AIRS. SUBVENTION.**

**M. GEST :** Je vous propose, comme en 2017, d'accorder une subvention de 8 000 € à l'aéro-club de Picardie Amiens Métropole pour l'organisation de la quinzième édition de l'aéro-kermesse « 20.000 lieues dans les airs ».

Y a-t-il des questions ? Je mets ce rapport aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7 - AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIÉNOIS ADUGA. PARTICIPATION D'AMIENS MÉTROPOLE. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**M. GEST :** Je vous propose en point n° 7 d'approuver la participation financière de la collectivité à l'ADUGA, d'un montant de 210 281 €, au titre de l'année 2018. Il convient donc d'approuver la convention correspondante et de m'autoriser à la signer.

Je précise d'ailleurs que – vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises et notamment lors du dernier conseil d'Amiens Métropole – nous sommes en train de réorganiser l'ensemble de cette coopération intercommunale au niveau du Pays du Grand Amiénois. L'ADUGA va demeurer avec à sa tête Monsieur Jérôme GRANGE. Et par ailleurs, il y a la création d'un pôle métropolitain que le département et la région ont validé ces jours derniers. Nous attendons maintenant la validation définitive par le préfet pour pouvoir mettre en place le pôle métropolitain dès le début du mois de septembre avec un directeur à sa tête.

Voilà pour... comment dirais-je... ce rapport qui consiste donc pour le moment à attribuer une subvention, comme chaque année, à l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois.

Y a-t-il des questions ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci Monsieur le Président.

Je note effectivement que la subvention d'Amiens Métropole à l'ADUGA baisse de 50 000 €. C'est quand même assez important vis-à-vis de son budget. Son budget aussi baisse. Donc, j'espère que ce n'est que temporaire dans cette phase un peu de transition et que ce travail d'études va perdurer et se renforcer dans les années qui viennent à l'échelle du pôle métropolitain.

**M. GEST :** Cher Monsieur HUTIN, il n'est pas nécessairement indispensable de toujours mettre beaucoup plus d'argent pour être plus efficace. Et par ailleurs, si vous lisiez attentivement – je sais que vous consacrez déjà tellement de temps à votre travail d'élu qu'on ne voudrait pas vous priver et priver le département davantage de vos talents –, il se trouve que lorsque nous avons regardé l'ensemble du dispositif de l'ADUGA, il nous a paru d'abord important de tenir compte d'un certain nombre de départs de collaborateurs qui ont choisi pour leur carrière, d'ailleurs, de progresser dans leur carrière et c'est très bien comme ça. Nous n'avons qu'à nous louer de gens qui ont à la fois de l'ambition et qui peuvent la formaliser à travers... comment dirais-je... d'autres fonctions qui peuvent leur être confiées. Et d'autre part, que l'ADUGA bien sûr perdure. La preuve, c'est que nous versons une subvention et que le montant de... comment dirais-je... de l'aide qui est accordée est aussi lié à la nouvelle organisation des choses entre l'ADUGA et le pôle métropolitain.

Je rappelle que jusqu'à présent le syndicat mixte du Grand Amiénois avait une activité extrêmement restreinte, puisqu'il s'occupait essentiellement du SCOT, antérieurement des liaisons avec la région. Mais ça n'est plus le cas depuis déjà quelque temps. Et qu'aujourd'hui il est appelé à avoir d'autres responsabilités, dont certaines étaient animées jusqu'à présent par l'ADUGA. Et donc les besoins ne sont plus les mêmes au niveau de l'ADUGA et nous avons fait en sorte d'équilibrer les choses entre l'agence qui perdure et le syndicat mixte nouveau que constitue le pôle métropolitain.

Voilà les réponses que je peux vous faire. Mais ça n'est pas une diminution du budget pour, en quelque sorte, réduire l'activité de l'ADUGA. Ce n'est pas du tout justifié par ça, mais bien par une organisation nouvelle qui fait qu'aujourd'hui... comment dirais-je... le dimensionnement de l'ADUGA n'est plus le même qu'il y a quelques années et par conséquent, son budget naturellement baisse puisqu'une bonne partie de son budget est liée à des frais de personnel.

Y a-t-il d'autres questions ? Je le mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **8 - AMIENS. RUE SAINT-LEU. AMÉNAGEMENT. DÉCLARATION PRÉALABLE.**

**M. GEST :** La rue Saint-Leu est incluse dans le périmètre de plusieurs monuments inscrits, ce qui nous oblige à déposer auprès de l'Architecte des Bâtiments de France une déclaration préalable avant de réaliser un quelconque aménagement.

Je vous propose donc d'approuver le dossier de déclaration préalable relatif à l'aménagement de la rue Saint-Leu, ainsi que son dépôt.

Il convient également de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à cette démarche.

Je vous propose enfin de m'autoriser à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers concernant le financement de ces travaux d'aménagement et à demander le commencement anticipé des travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention.

Je rappelle d'ailleurs que ce projet, qui est un projet d'aménagement modeste mais qualitatif, a fait l'objet d'un premier débat dans ce qu'on a appelé un hackathon qui a réuni un certain nombre de personnes, et puis récemment encore d'une réunion directement dans le quartier concerné.

Voilà pour ce dossier qui donc demande que soit déposée au préalable auprès de l'Architecte des Bâtiments de France une déclaration.

Madame FOURÉ m'a demandé la parole.

**MME FOURÉ :** Oui, juste quelques mots pour dire qu'en effet c'est cette semaine qu'il y a eu une réunion avec les habitants du quartier.

En fait, ce sont des aménagements assez modestes, comme vous pouvez le voir, mais qui sont destinés à permettre l'appropriation par les différents habitants du quartier, donc que ce soient les habitants traditionnels de Saint-Leu qui ont l'habitude, par exemple, de jouer aux boules à côté de l'église sur l'espace qui est juste à côté de l'église. Il est prévu donc d'aménager cet espace en stabilisé et d'y faire un petit terrain de boules. Mais aussi de permettre aux enfants du quartier de s'y installer, de peut-être cultiver aussi quelques espaces dans des jardinières.

L'idée, c'est aussi de faire en sorte que le mobilier urbain, ce soit un mobilier urbain en bois, enfin des choses assez simples et qui correspondent bien aux habitudes des habitants.

Et l'objectif, c'est vraiment de faire en sorte que cette rue, ce soit vraiment la rue des savoirs, comme l'a dit l'un des participants à la réunion de ce lundi, et que donc puissent s'y retrouver aussi bien les habitants traditionnels de Saint-Leu que les étudiants, que les associations culturelles qui sont nombreuses dans le quartier. Parce que je vous rappelle que la rue Saint-Leu, ça va être la rue qui va relier maintenant très directement le pôle que l'on appelle le pôle universitaire cathédrale, donc les facs de droit et d'économie, le pôle Saint-Leu, la fac de sciences, et maintenant donc la Citadelle à quelques encablures de la rue Saint-Leu. Donc l'idée, c'est vraiment de marquer l'arrivée de la Citadelle de manière plus claire.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9 - AMIENS. RUE SAINT LEU. ACQUISITION. DÉCONSTRUCTION. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE.**

**M. GEST :** Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle rue Saint-Leu, dédiée aux musiques actuelles, je vous propose d'acquérir, auprès de la ville d'Amiens, les propriétés bâties et non bâties listées dans la délibération ainsi que les droits indivis qui y sont rattachés hormis la parcelle cadastrée AB n° 91, à concurrence de 597/1000ème de la parcelle en indivision cadastrée section AB n° 96.

L'acquisition se ferait pour un coût de 74 350 € conformément à l'avis du Service des Évaluations Domaniales.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, je vous propose, d'une part de m'autoriser à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de démolir et de construire sur les parcelles concernées, et d'autre part à signer tout acte et pièce se rapportant à ce projet.

Vous savez que c'est une salle destinée à donner plus de moyens notamment, notamment mais pas que, à la Lune des Pirates qui a des possibilités de présenter des spectacles avec une jauge plus importante. Donc, c'est l'objet de cette salle.

Je dois dire que le jury s'est réuni il n'y a pas longtemps. Il a choisi l'architecte à l'unanimité, que ce soit des élus ou des représentants d'ailleurs du monde de l'architecture. Et donc je pense qu'on aura un projet, dont vous voyez les profils, en tout cas à côté des profils, pour faire en sorte de donner davantage de moyens d'expression à cette musique.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10 - MÉDIATION DANS DES LITIGES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU JUGE ADMINISTRATIF.  
CONVENTION.**

**M. GEST :** Le code de justice administrative prévoit la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges relevant de la compétence du juge administratif. Il s'agit de trouver un accord via le médiateur désigné par le tribunal administratif, la médiation pouvant ainsi être homologuée par le juge administratif.

Le président de la cour administrative d'appel de Douai et le président du tribunal administratif d'Amiens ont saisi Amiens Métropole pour proposer la signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la médiation.

Je vous propose d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11 - RÉORGANISATION DES ORGANISMES HLM. RAPPROCHEMENT DE L'OPAC ET DE L'OPSOM.**

**M. GEST :** Dans la perspective de la future loi ELAN (loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) qui incitera les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités à engager la réorganisation des organismes HLM à l'échelle départementale, il est opportun d'initier dès aujourd'hui une réflexion sur les modalités d'un rapprochement entre l'OPH d'Amiens Métropole et l'OPH de la Somme. C'est ce que je vous propose de faire ce soir en adoptant la délibération qui vous est soumise.

Je me permets d'ajouter à cette présentation le fait qu'effectivement il faut s'adapter aux choses qui changent. Ce qui change, c'est la loi ELAN.

La loi ELAN, notamment, prévoit que les établissements d'HLM doivent avoir plus de 15 000 logements à gérer. Il se trouve que l'office public d'HLM d'Amiens a 14 500 logements et que celui plus communément appelé de l'OPSOM est lui autour de 6 000 logements.

Bien évidemment, le risque que nous avons vu surgir, c'est que dans cette demande de concentration des offices d'HLM, si nous n'étions pas vigilants, nous risquions de perdre... comment dirais-je... un lien très direct avec, par exemple, l'office d'HLM d'Amiens d'aujourd'hui qui est, on peut le dire, le bras armé, dans le bon sens du terme, de notre politique de logement social sur la ville d'Amiens et sur l'agglomération. Il n'y a qu'à en juger par l'important travail de réhabilitation actuellement en cours.

Et donc ce que nous voyons se profiler si nous ne prenons pas d'initiative, c'est bien entendu l'arrivée de groupes, y compris privés, qui pourraient... comment dirais-je... valablement être intéressés pour grossir en se rapprochant d'organismes existants. Il en va de même d'ailleurs au passage, je le signale, pour le devenir de la SIP, sauf que la SIP n'a pas le même statut que les offices d'HLM dont je viens de parler.

Donc c'est la raison pour laquelle j'ai pris, il y a déjà plusieurs semaines, contact avec le président SOMON, puisque l'office public de la Somme est dépendant du département, est plutôt rattaché à la collectivité départementale, et que nous avons convenu ensemble qu'il y avait certainement un intérêt à rapprocher les deux établissements.

Ces deux établissements ont eux-mêmes réfléchi de leur côté. Il se trouve que l'office public d'HLM d'Amiens est actuellement dirigé par l'ancien directeur de l'office public de la Somme, donc il connaît bien les deux établissements ; qu'un dialogue s'est instauré entre les deux directeurs, également avec le président de l'office public de la Somme ; et que nous avons jugé maintenant que le moment était venu de nous lancer dans une opération de rapprochement qui devrait durer environ une année et qui prendra une forme qui n'est pas aujourd'hui totalement arrêtée. Ça peut être une fusion, mais ça peut être aussi une autre forme de rapprochement entre les deux organismes destiné donc, comme je viens de le dire précédemment, à éviter de perdre un contact très important avec un organisme d'HLM avec qui nous menons en toute transparence les opérations d'aménagement sur la ville.

Voilà l'explication que je souhaitais donner.

Je donne la parole à Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais faire deux observations, une intervention en deux temps, sur deux sujets un peu différents mais qui reviennent quand même à parler du logement.

Vous anticipez là la loi « Engagement pour le logement, aménagement et numérique », dite loi ELAN, en sollicitant une étude sur le rapprochement des deux offices publics OPH et OPSOM, pour atteindre le seuil fixé par le président de la République qui veut supprimer la moitié, je crois, des offices et des organismes de logement sur le territoire. On est toujours dans cette logique de fusion.

C'est donc l'occasion de dire un mot de ce projet qui semble a priori, dans l'exposé des motifs, pavé de bonnes intentions, mais qui, en affirmant que le logement est un bien marchand comme un autre, conduira probablement à restreindre le champ du logement social ou à le réserver à une partie la plus pauvre de la population tout en le rendant précaire pour cette population.

Quelques exemples : en fusionnant, on agrandit les structures, les périmètres, et on risque, malgré tout ce que vous avez dit, d'éloigner les locataires, les habitants, les élus de proximité. On connaît ça avec la fusion des régions.

Autre exemple : il n'y aurait plus de droit au maintien dans les lieux, c'est-à-dire que tous les 6 ans, le dossier de chaque locataire repassera en commission d'attribution des logements avec la possibilité de résilier le bail. On prétend que ça va viser les familles dont les ressources ont augmenté, mais ces familles, même si c'est le cas, auront-elles les moyens, seront-elles en mesure de se reloger dans le privé ? Et puis à ce moment-là, quid de la mixité sociale si on chasse du parc

de logement social des familles qui ont amélioré leur situation alors que parallèlement on se bat pour cette mixité sociale ?

D'ailleurs, à ce propos, il serait bien, au moment où on aura le résultat des études que vous ne manquerez pas de nous présenter, qu'on s'engage à appliquer ces mesures avec discernement, il me semble, parce que sinon, si tous les 6 ans on chasse les gens de leur logement social, on va se retrouver dans une situation à l'allemande où au bout de 10 ans il faut quitter le logement et ça crée des grandes difficultés dans un pays qui a pourtant l'air d'avoir résolu la plupart de ses problèmes. Mais en matière de logement, ce n'est pas si évident.

On sait que le gouvernement veut réduire ses aides au logement social, donc il imagine que les offices pourront vendre pour faire des recettes. Donc il a fixé, c'est l'objectif du président de la République, un objectif de vente annuel de 40 000 logements sociaux alors qu'aujourd'hui on en vend à peine 8 000. Donc les questions qu'on peut se poser, c'est : qui pourra acheter son logement, l'entretenir, payer les charges, rembourser l'emprunt ? Et après, qui va s'occuper des propriétés, des copropriétés dégradées ? On sait que ce sont les villes qui récupéreront les difficultés.

Par ailleurs, ça a fait un tollé aussi, le projet fait passer de 100 % à 10 % l'obligation de construire des logements accessibles aux personnes handicapées. Alors le handicap, grande cause nationale selon le président de la République ?

Donc ce projet de loi est inquiétant pour un territoire comme le nôtre où 8 000 demandes de logement sont en attente. Nous avons besoin de logements abordables pour maintenir la cohésion et la mixité sociale. Nous devons répondre à l'instabilité du marché du travail, au vieillissement de la population. Bref, nous devons permettre à chacun d'avoir un toit quelle que soit sa situation et dans un cadre favorable au bien-être.

Donc je pense que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, non pas que nous sommes contre l'étude, je viens de vous le dire, mais parce que nous attendons de voir comment va s'appliquer cette loi ELAN.

Sur un autre plan, je vous avais effectivement annoncé que je voulais parler de cette question. Si les deux bailleurs fusionnent, ils seront donc en principe renforcés. Voyons le côté positif des choses. Pourraient-ils se montrer moins frileux et plus attentifs à ce que l'accession sociale via l'habitat participatif soit soutenue sur notre territoire ?

Nous sommes surpris qu'un projet porté par l'association Ensemble, c'est tout !, sur lequel je vous avais questionné lors de l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le SEM Amiens Aménagement, soit aujourd'hui sur le point d'échouer faute de soutien d'un bailleur social depuis 4 ans, alors que ce type d'habitat se développe partout en France et en Europe, et constitue un exemple innovant d'habitat intergénérationnel et puis d'habitat innovant également par les modes de construction qu'il peut utiliser.

Donc la question que je vous pose : ne pouvons-nous pas accompagner ces porteurs de projet, 11 familles qui sont dans l'attente, pour concrétiser à la fois leur investissement et leur rêve ? Et si nous ne pouvons pas le faire ou si nous ne voulons pas le faire, pourquoi ? Parce que cela semble vraiment contraire aux principes qu'on débat souvent ensemble sur le logement, le développement de l'habitat sur notre territoire, et ça semble une expérience intéressante. Quand je vous avais interrogé il y a quelques mois, vous aviez marqué votre intérêt et dit que vous souteniez également ce projet. Toujours est-il qu'aujourd'hui il semble sur le point d'échouer.

Merci de m'avoir laissé développer ce qui pouvait être un peu un débat d'Assemblée, mais peut-être que ça vous rappelle des souvenirs, et puis une question un peu en marge. Mais enfin, c'est le soutien des bailleurs sociaux qui manque aujourd'hui pour ce projet, donc peut-être qu'il y a quand même un lien avec cette délibération.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Merci. René ANGER.

**M. ANGER** : Monsieur le Président, très rapidement.

Pour ce qui me concerne, je me félicite du rapprochement entre l'OPAC et l'OPSOM, indépendamment de tout le contexte qu'a pu développer notre collègue Jacques LESSARD dont je peux partager certains éléments, puisqu'au fond l'existence de l'OPSOM est quasiment une erreur historique parce qu'aussi bien l'OPSOM a été créée contre l'OPAC dans un contexte politique différent et le contexte ayant largement changé, il n'y a plus aucune raison d'avoir deux outils dans un contexte nouveau où l'Amiénois a besoin de se renforcer pour exister dans un espace territorial qui effectivement n'est pas toujours très aimable avec lui. Donc des outils pour l'Amiénois me paraissent une bonne chose.

Donc, je suis favorable à cette démarche, sous réserve bien entendu que ça se fasse en harmonie entre les deux équipes et les salariés des deux organismes.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vais donner la parole à Jean-Christophe LORIC parce qu'il est à la fois président de l'OPAC, donc à ce titre-là il peut avoir un avis, il a un avis sur les questions qui ont été évoquées, et puis puisque sur le point de l'habitat participatif, les organismes d'HLM sont montrés du doigt. En l'occurrence, là, il a peut-être aussi une réponse à formuler sur ce sujet.

**M. LORIC** : Oui, merci Monsieur le Président.

Pour répondre à la première partie du propos de Monsieur LESSARD, alors effectivement le cadre de la loi ELAN, on en voit apparaître les éléments. En même temps, c'est quelque chose qu'on ne maîtrise pas du tout ; c'est quelque chose qui s'impose à nous.

Et la démarche de rapprochement entre l'OPSOM et l'OPAC, le but, c'est de précéder ça et de ne pas se retrouver dans une situation subie, mais au contraire de précéder les choses et de faire en sorte qu'on maintienne – c'est pour répondre à ce que disait René ANGER – la capacité de ces deux organismes de pouvoir produire du logement social à la fois en territoire rural parce qu'il y en a besoin et aussi sur la métropole.

Les sujets de rapprochement permettront aussi, en tout cas c'est le cadre qui a été donné dans les échanges entre les deux offices, de maintenir une capacité à agir sur chacun des territoires et de maintenir, parce que c'est très important, surtout une proximité, que des équipes de proximité soient capables de travailler sur l'ensemble du département mais aussi sur la métropole.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des sujets que vous avez évoqués sur la loi ELAN. Mais en tout cas, je veux vous dire que tout ce qui a été entrepris au niveau de l'OPAC sur l'assainissement des finances, sur la lutte contre les impayés, sur la lutte contre la vacance des logements, nous permet

aujourd'hui d'envisager cette loi ELAN avec plus de sérénité que d'autres organismes sur le territoire. On ne va pas se retrouver notamment avec l'ARLS dans des situations financières compliquées. Au contraire, les exercices budgétaires qu'on a faits nous permettent de maintenir l'ensemble du plan stratégique de patrimoine (il y a plus de 300 millions € sur l'OPAC) et de maintenir une capacité à construire parce qu'on voit bien que le besoin de logements se fait toujours important. Voilà pour la première partie.

Pour répondre sur le collectif Ensemble, ché tout ! qui avait ce projet participatif, moi, c'est une équipe, qui est emmenée aussi par Julien PRADA que j'ai rencontrée il y a déjà un petit bout de temps. Ça fait, je crois, deux ans que je les ai rencontrés.

Ils ont un beau projet auquel j'ai personnellement, et même au nom de la collectivité, apporté un soutien parce que je trouve que c'est un beau projet. Et la démarche qui consiste à se mettre d'accord collectivement pour ensuite produire du logement, moi, je la trouve très vertueuse et ça change un petit peu de la démarche habituelle qui consiste à produire du logement, à essayer de le remplir ensuite avec des familles. Donc on y est, je crois, collectivement tous favorables.

C'est un projet ambitieux et c'est un projet qui est très complexe parce qu'ils veulent, à une échelle qui est relativement petite, combiner du logement privé, du logement locatif social et de l'accession sociale. Donc vous voyez le nombre de partenaires qu'il faut trouver. Évidemment quand ils discutent avec les banques, parce que c'est le nerf de la guerre, les banques ont besoin de beaucoup de garanties et c'est toujours compliqué, quand on est à 11 ou 13 parce que le nombre fluctue aussi en fonction du temps, en fonction des projets des gens, de sécuriser le projet.

Il y avait déjà des contacts pris avec d'autres bailleurs sociaux que l'OPAC ou l'OPSOM, qui n'ont malheureusement pas abouti, donc c'est ce qui a mis en difficulté le projet. Et aussi la recherche d'un acteur d'accession sociale posait problème. La coopérative Toit Aussi a été sollicitée, on en a discuté avec Patrick PIGOUT, et effectivement le dossier était un petit peu compliqué et notamment pour une coopérative comme la coopérative Toit Aussi, ça paraissait comme un sujet assez compliqué.

Comme il y a un peu d'actualité, que maintenant c'est le bailleur social qui est recherché parce qu'il ne fait plus l'affaire, moi, mon intention, c'est de recevoir à nouveau l'équipe et de voir comment on peut peut-être modifier le projet pour qu'il soit un petit peu moins complexe et plus facilement sécurisable financièrement, auquel cas il n'y a pas de souci. Les bailleurs, c'est aussi leur rôle, seront là pour accompagner le projet.

**M. GEST** : Merci.

Quelques mots en réponse aux interventions.

Je ne suis pas certain que c'était une erreur historique, comme l'a dit René ANGER, de créer deux offices à l'époque, dans une période politiquement un peu compliquée, un peu... comment dirais-je... tonique, en tout cas que certains ont voulu instaurer et donc qui rendait... comment dirais-je... la gestion d'un seul office un peu délicate. Mais il est vrai que ça a été créé un peu artificiellement.

Donc qu'aujourd'hui, dans un contexte tout autre, on revienne à un organisme unique, ça me paraît même frappé au coin du bon sens. Et je vais vous dire : à titre personnel, avant même que la loi ELAN soit imaginée, j'ai toujours considéré qu'il y avait lieu d'envisager un rapprochement entre ces deux organismes dans la mesure où en plus on se respecte les uns les autres et qu'il va de soi



qu'on imagine qu'il pourrait y avoir toujours de la construction en milieu rural, ce à quoi le président du conseil départemental est attaché.

Donc après, je ne comprends pas très bien la position de Monsieur LESSARD. Je respecte totalement son point de vue. Je ne vais pas rentrer dans l'analyse de la loi. On n'est pas loin de penser à peu près la même chose, mais bon.

Encore une fois, aujourd'hui, on lance une étude. Qu'au terme de cette étude, vous nous disiez : « La tournure que ça prend, ça ne nous va pas », je le concevrais très bien. Mais qu'à ce stade même vous disiez : « Nous, on vote contre », j'avoue que je n'ai pas très bien compris, mais enfin je respecte votre point de vue bien évidemment.

S'agissant de l'habitat participatif, je vous redis ce que je vous avais dit il y a de cela un certain temps, à savoir qu'à titre personnel je n'avais rien du tout contre ce projet. Simplement, il s'est avéré extrêmement compliqué à mettre en œuvre et les impétrants ont déjà dépensé beaucoup d'argent dans cette affaire.

Le projet est peut-être intéressant mais il s'avère complexe au niveau de sa mise en œuvre et Amiens Métropole n'a pas vocation à se substituer à qui que ce soit dans un domaine pareil, ni à donner des consignes à des organismes d'HLM pour juger ce dont eux-mêmes ils sont capables de juger. S'ils ont décidé de ne pas donner suite, comme d'autres n'ont pas donné suite, et effectivement j'ai lu récemment le courrier que m'a adressé leur porte-parole, effectivement ça montre bien que ce projet est extrêmement difficile à mener à bien. Donc, je ne peux que le constater comme vous, mais je ne peux pas en faire plus au poste qui est le mien aujourd'hui et notre collectivité n'est en rien responsable de l'échec de la démarche engagée, novatrice mais, comme toute chose nouvelle, souvent complexe à mettre en place.

Je reviens donc au rapport lui-même, le rapport n° 11, et je le mets aux voix.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. CARDON se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je n'ai pas réussi encore à convaincre Monsieur LESSARD, je suis déçu !

## **12 - SEM ZÉNITH AMIENS MÉTROPOLE. STATUTS. DÉSIGNATION. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Amiens Métropole est actionnaire de la SEM ZAM et participe donc à sa gouvernance.

Plusieurs événements récents ont eu un impact sur la constitution des organes de gestion de cette SEM et nécessitent ainsi de revoir les statuts de la société. En effet, un administrateur de la SEM, le Crédit Mutuel, a démissionné et il a été voté à l'unanimité pour son non-remplacement.

Afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la société, il est décidé d'abaisser le nombre minimum d'administrateurs, actuellement fixé à 6, à la limite posée par le Code de commerce, soit 3 administrateurs, et de maintenir le nombre maximal à 10.

Cette décision nécessite de modifier les statuts en conséquence.

Par ailleurs, dans le cas de la SEM ZAM, Amiens Métropole, seul actionnaire public, détient 78,5 % du capital. Au regard des règles énoncées ci-dessus et du nombre d'administrateurs privés actuellement présents au sein du conseil d'administration, le nombre de sièges revenant à la collectivité doit être de 4 et non plus de 5.

Je vous propose donc de désigner :

- M. Benoît MERCUZOT
- M. Pascal FRADCOURT
- M. Alain MOLLIENS
- M. Jean-Pierre HADOUX

pour représenter la métropole au sein du conseil de la SEM ZAM.

Il convient également d'approuver les nouveaux statuts et de m'autoriser à signer les actes se rapportant au présent dossier.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus*

**13 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D' AMIENS MÉTROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D' ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** Chers collègues, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention plafonnée à 5 000 € au profit du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre du programme global d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole.

Ce programme vise notamment à :

- Identifier les sites nécessitant des prospections complémentaires pour actualiser les données ;
- Poursuivre le travail d'accompagnement engagé avec les communes de la métropole ;
- Concrétiser les actions de communication et de sensibilisation.

Le coût de ce programme est estimé à un peu plus de 6 000 €. Le conseil départemental y participerait à hauteur d'un peu plus de 1 000 €.

Je vous propose également d'approuver la convention qui cadre l'utilisation de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS. ANNÉE 2016.**

**M. DESSEAUX :** Je vous invite à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2016.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**DONT ACTE**

**15 - SALEUX. REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX DÉCHETS MÉNAGERS. REMBOURSEMENT À LA COMMUNE.**

**M. DESSEAUX :** Je vous propose de rembourser la somme de 37 987,68 € TTC à la commune de Saleux. Ce montant correspond à la redevance spéciale trop perçue pour la période de juin 2010 au 4<sup>e</sup> trimestre 2016.

La collectivité émettra les titres correspondant à la redevance spéciale due par la commune de Saleux pour la période du 4<sup>e</sup> trimestre 2016 au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 pour un montant de 20 386,17 €.

Il convient d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. 8<sup>ÈME</sup> FÊTE DES JARDINIERS. ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT PIERRE-RIVERY. SUBVENTION.**

**M. DESSEAUX :** Je vous propose d'accorder à l'association des jardins familiaux Saint Pierre-Rivery une subvention de 1 500 € pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition de la "Fête des Jardiniers" dont l'objectif est de développer la biodiversité locale dans les jardins.

Cette manifestation s'intègre dans la trame urbaine verte et bleue adoptée par la collectivité.

Le budget global de la manifestation est estimé à 11 473 €.

**M. GEST :** Le rendez-vous des mains vertes.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17 - STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. DEMANDE DE SUBVENTION ADEME.**

**M. DESSEAUX :** Je vous propose d'autoriser la réalisation d'une étude de déploiement d'une stratégie solaire sur le territoire métropolitain.

Le montant de cette étude est évalué à 70 000 € dont environ 45 000 € seront dédiés à la réalisation et à la mise à disposition du cadastre solaire pour l'estimation par tout un chacun du potentiel solaire de sa toiture.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ADEME pour obtenir une participation au financement de cette étude. Ce financement pourrait atteindre les 70 %.

**M. GEST :** C'est un dossier auquel j'attache beaucoup d'importance et d'ailleurs si nous démarrons ce dossier et que les choses se présentent bien, je ne manquerai pas de l'étendre ou en tout cas de proposer de l'étendre au niveau du pôle métropolitain.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **18 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ.**

**MME FOURÉ :** Dans le cadre du développement d'une politique jeunesse innovante offrant aux jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble, je vous propose d'approuver la mise en place du service civique au sein de la collectivité.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagements de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Donc il s'agit, vous l'avez compris, d'un dossier de principe et ensuite il appartiendra aux services intéressés de formuler des demandes pour accueillir un ou plusieurs jeunes volontaires dans ce cadre-là.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **19 - MODALITÉS D'ORGANISATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018.**

**MME FOURÉ :** Comme vous le savez, les prochaines élections des représentants du personnel de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole se tiendront le 6 décembre 2018.

Nous avons déjà décidé, lors de notre séance d'avril dernier, de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages.

Et je vous propose, au travers de cette délibération, d'approuver les modalités techniques d'organisation du vote électronique par Internet, définies par l'article 4 du décret n° 2014-793 et reprises dans l'annexe à la délibération qui vous-a été transmise.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et Mme LEPRESLE ont voté contre. Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenues.*

*MM. HUTIN et ANGER étaient absents de la salle au moment du vote et n'ont pas pris part au vote.*

**20 - AMIENS ET LONGUEAU. AIRES DE MOYENS SÉJOURS. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS.**

**M. DELARUE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver une modification des règlements intérieurs pour les aires de moyens séjours du site de Grâce à Amiens et du bois des roses à Longueau.

La modification offre deux possibilités :

- D'une part, de prendre en compte la durée de l'année scolaire pour permettre aux enfants qui sont scolarisés, qui justifient évidemment de cette scolarité, de pouvoir effectuer une année complète. Ce n'est pas le cas actuellement parce que c'était 3 fois 3 mois, ce qui faisait 9 mois, mais avec la durée de la scolarité parfois ça posait quelques difficultés. Donc, on a souhaité pouvoir modifier ainsi ;
- La deuxième chose, c'est de prévoir un paiement des consommations réelles – c'est compliqué – avec un forfait toutefois minimum d'électricité et un forfait minimum pour la consommation d'eau s'élevant à la somme relativement modeste de 10 € par place et par semaine afin de pallier, au moins en partie, les vols d'eau, les vols d'électricité, les dégradations récurrentes que nous avons malheureusement à subir sur ces deux aires.

Je vous propose donc d'autoriser le président à signer ces modifications aux règlements intérieurs.

**M. GEST :** Y a-t-il aux questions ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GEST :** Je précise que j'ai obtenu un rendez-vous avec le préfet et le procureur de la République, car les désagréments que nous subissons sur le non-respect de nos aires de séjour sont proprement insupportables et je pense qu'il est grand temps que l'État fasse en sorte de nous aider à ce que ces zones soient respectées et à ce que simplement tout citoyen soit placé de la même manière devant l'application de la loi, ce qui n'est pas le cas dans ce domaine depuis maintenant des mois. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité un rendez-vous avec le préfet et avec le procureur de la République.

**21 - AMIENS. MAISON DU CIL. PROJET DE CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS COLLECTIFS (27 PLUS ET 9 PLAI). 90, GRANDE RUE DU PETIT SAINT-JEAN. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

**M. DELARUE** : Il est proposé, Monsieur le Président, mes chers collègues, de prendre acte du plan de financement concernant cette fois-ci la construction de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI), situés 90 grande rue du Petit Saint-Jean à Amiens par la Maison du Cil.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole versera la somme de 144 000 € pour la réalisation de cette opération.

Il vous est donc demandé d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser notre président à la signer.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**22 - LONGUEAU. ICF HABITAT NORD-EST. ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS COLLECTIFS SITUÉS RUE DU MARÉCHAL FOCH. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.**

**M. DELARUE** : Ce prêt est destiné à financer l'acquisition, cette fois-ci, de 21 PLUS et 7 PLAI et l'opération dont le total s'élève à un peu plus de 2 173 000 €.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**23 - APPEL À PROJETS FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2018. DISPOSITIF DE LA CLAUSE SOCIALE. DEMANDE DE SUBVENTION.**

**MME HAMADI** : Monsieur le Président, chers collègues, le département de la Somme a lancé un appel à projets dans le cadre du FSE sur le volet « Mobiliser les employeurs et les entreprises dans le parcours d'insertion », notamment en ce qui concerne la clause d'insertion sociale, et Amiens Métropole a décidé de répondre à cet appel à projets afin de solliciter un financement à hauteur de 52 000 € pour un financement d'un poste équivalent temps plein de facilitateur de la clause d'insertion sociale.

Ce facilitateur remplira une fonction d'intermédiation entre tous les partenaires concernés, c'est-à-dire la personne publique contractante, les entreprises, les personnes éloignées de l'emploi, le service public de l'emploi et les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Il vous est donc demandé d'autoriser le président à solliciter le conseil départemental et à signer l'ensemble des demandes de financement nécessaires à la réalisation de ces actions ainsi que tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**24 - ACTION LOGEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**M. DELARUE :** Dans le cadre de cette politique de l'habitat qui est la nôtre, Amiens Métropole contribue chaque année au financement du FSL afin de soutenir le département de la Somme dans l'action qui est la sienne en faveur du logement des personnes les plus défavorisées.

C'est pourquoi, il vous est proposé de contribuer, d'une part, au FSL à hauteur de 45 000 € cette année, soit 50 % du montant sollicité, et, d'autre part, au financement spécifique des demandes relatives aux impayés d'eau du conseil départemental à hauteur de 10 614 €, qui est d'ailleurs la somme sollicitée par le conseil départemental.

Il est proposé bien sûr d'approuver ensuite la convention actant les modalités de versement de ces subventions et d'autoriser notre président à la signer.

**M. GEST :** Pas de remarque(s) ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25 - ASSOCIATION ADIL DE LA SOMME. ACTION LOGEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. ANNÉE 2018. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. DELARUE :** Depuis 2009, Amiens Métropole soutient le travail de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement, autrement appelée l'ADIL, pour son action menée en matière d'information, de conseil mais également d'orientation des habitants d'Amiens Métropole sur l'ensemble des procédures et des dispositifs existants, dont nous savons qu'ils sont nombreux, dans le champ du logement et de l'habitat.

Il est proposé, pour l'année 2018, d'allouer une subvention de 29 552 € et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il une question sur ce sujet ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**26 - ASSOCIATION AIVS 80. ACTION LOGEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. ANNÉE 2018. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. DELARUE :** Il vous est proposé, Monsieur le Président et chers collègues, de soutenir l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, autrement appelée l'AIVS, à hauteur de 50 500 € au titre de l'année 2018 afin d'encourager le travail qu'elle conduit pour favoriser l'émergence de logements privés à loyers modérés sur le territoire.

Il est donc proposé d'approuver la convention correspondante et d'autoriser, là encore, le président à la signer.

**M. GEST** : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 - MLIFE DU GRAND AMIÉNOIS. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**M. DELARUE** : C'est le rapport de la MLIFE, Monsieur le Président, la Mission Locale d'Insertion du Grand Amiénois, autrement appelée la MLIFE.

Il convient d'en rappeler tout d'abord rapidement quelques objectifs et notamment principalement d'accompagner nos jeunes de 16 à 25 ans habitant sur le territoire du Grand Amiénois dans leur recherche d'emploi en mettant en œuvre un parcours individualisé et global qui prend en compte l'ensemble des problématiques d'insertion qui sont rencontrées par ce public.

Je rappelle que la MLIFE a quatre antennes en ancrage territorial marqué au sein de notre agglomération (centre-ville, secteur Nord, Sud et Ouest) auxquelles sont rattachés des points d'accueil au sein des territoires de la politique de la ville.

De plus, la MLIFE possède un lien étroit, mais on en reparlera peut-être ultérieurement, avec le PLIE d'Amiens Métropole, sur l'implantation au cœur des territoires.

72 salariés œuvrent au sein de la MLIFE. Je relève que 4 000 jeunes ont été accompagnés, 1 419 sont issus des quartiers prioritaires et ont été accompagnés, et 551 ont intégré le dispositif CIVIS.

La subvention 2018 est d'un montant de 500 898 €.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Observations :

*Mme HAMADI n'a pas pris part au vote.*

**28 - PLIE D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2018.**

**MME HAMADI** : En préambule, je rappelle que lors du précédent CAM, nous avons décidé de qualifier la MLIFE et de sécuriser le PLIE en SIEG.

L'année 2018 étant une année transitoire, la MLIFE sera gestionnaire du PLIE pour le compte d'Amiens Métropole à compter de janvier 2019. Par conséquent, c'est Amiens Métropole qui assure la gestion financière du PLIE pour la dernière année et c'est la raison pour laquelle elle réalise la programmation du FSE sur l'appel à projets FSE pour l'année 2018.

Comme l'année précédente, Amiens Métropole va répondre, a répondu plutôt, à deux appels à projets lancés par le département dans le cadre du FSE.

Le premier projet est intitulé de la manière suivante : « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne ». Il s'agit, dans ce cadre-là, de solliciter un



financement d'un montant de 223 000 € pour financer l'équivalent de 7 référents de parcours qui assurent le suivi d'environ 700 personnes.

Le deuxième appel à projets concerne la mobilisation des employeurs et des entreprises. Il s'agit, dans ce cadre-là, de financer un poste de chargé des relations d'entreprise et d'un poste employabilité. Le montant sollicité sur cet appel à projets est de 84 000 €.

Soit un total de 307 036 €.

Il vous est demandé donc d'autoriser le président à solliciter le département et à signer l'ensemble des demandes de financement nécessaires à la réalisation de ces actions, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération.

**M. GEST** : Y a-t-il une question ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**29 - CREUSE. RUE DU BOIS. AMÉNAGEMENT D'UNE ÉCLUSE EN ENTRÉE DE COMMUNE. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS.**

**M. RENAUX** : Il s'agit de vous autoriser à signer une convention de fonds de concours pour un aménagement programmé en 2018 avec le prolongement de l'éclairage public sur la rue du Bois à Creuse pour un montant de 30 000 € TTC.

Il vous est proposé d'approuver ce projet d'aménagement ainsi que la participation financière de la commune de Creuse d'un montant de 7 500 € et de vous autoriser à signer cette convention.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Le maire de Creuse est d'accord ? Ah bon d'accord ! C'est quand même bien de le dire. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**30 - DURY ET SALOUËL. PROJET DE CRÉATION D'UN BARREAU ROUTIER D'ACCÈS AU CHU SUD D'AMIENS. DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE. AVIS.**

**M. RENAUX** : Lors de notre séance du 22 septembre 2016, nous avons approuvé une convention-cadre à conclure avec le conseil départemental de la Somme pour la création d'un barreau routier d'accès au centre hospitalier universitaire d'Amiens.

Cette convention-cadre, conclue le 18 octobre 2016, prévoit que la section entre le diffuseur de l'A29 et l'avenue Paul Claudel sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département de la Somme pour un montant estimé, à l'époque, à 7,9 millions € TTC, avec un fonds de concours d'Amiens Métropole représentant 50 % du montant hors taxes de l'opération, soit 3 291 667 € hors taxes.

La réalisation de ce projet implique la conduite de plusieurs procédures appelant l'organisation d'une enquête publique unique qui se substitue aux enquêtes publiques préalables à l'autorisation environnementale du projet et à la déclaration d'utilité publique du projet, emportant approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Dury, dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête réalisée par l'État a lieu du lundi 11 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus sur le territoire des communes d'Amiens, Dury et Salouël.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens, sur le territoire des communes de Dury et Salouël, et d'autoriser le président à signer tout acte se rapportant à ce projet.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame, je vous en prie.

**MME LEPRESLE** : Le prix a baissé en fait. Je ne sais pas si ça a été modifié, mais j'avais vu dans les données qui nous ont été fournies que ce n'était pas le bon montant. C'est à la baisse mais en tous les cas ça ne change pas pour nous : on votera contre.

**M. RENAUX** : Oui. On fait référence aux chiffres de l'époque, de la convention-cadre du 18 octobre 2016. Évidemment, depuis, entre-temps, le conseil départemental a travaillé et vous êtes bien placée pour savoir que le retour des appels d'offres a amené à un coût bien moindre, ce qui va faire effectivement économiser des deniers publics tant à Amiens Métropole qu'au département.

**M. GEST** : Effectivement nous avons eu une excellente surprise, ce qui fait que je pense qu'on va pouvoir économiser pas loin de 1 million.

**M. RENAUX** : 1,3 million, je crois.

**M. GEST** : 1,3 million par collectivité.

**M. RENAUX** : 1,2 - 1,3.

**M. GEST** : Par collectivité, oui. Donc effectivement c'est une bonne chose.

Pas d'autre(s) question(s) ? Je mets aux voix.

Vous êtes contre alors que le prix baisse ! C'est incroyable ça ! Serait-ce par principe ?!

**ADOPTÉ**

Observations :

*Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.*

*M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. CARDON se sont abstenus.*

### **31 - PONT-DE-METZ. AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE DU PETIT-SAINT-JEAN. CONVENTION.**

**M. RENAUX** : La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole participe au financement des travaux d'aménagement de la Grande rue du Petit-Saint-Jean à Pont-de-Metz qui visent à restructurer en intégralité la chaussée et à aménager un cheminement pour les modes de déplacement doux.

Je vous propose d'approuver la participation financière d'Amiens Métropole qui s'élèverait à 188 674, 23 €, le montant global des travaux s'élevant à 452 818,14 € TTC.

Il convient donc d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Je mets donc aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**32 - DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA RÉALISATION DE PLACES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.**

**M. RENAUX** : Pour se conformer à la réglementation en vigueur relative au stationnement des personnes à mobilité réduite, la collectivité doit réserver des emplacements matérialisés sur le domaine public. Toutefois, certaines emprises ne permettent pas techniquement d'aménager des emplacements réservés suivant les normes réglementaires du moment. Une dérogation aux règles d'accessibilité peut donc, dans ce cas, être accordée.

La sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées s'est prononcée favorablement le 12 octobre 2017 sur le principe de dérogation.

Je vous propose donc d'approuver les principes dérogatoires de type 1 et 2, qui figurent dans le dossier, de principes d'aménagement en fonction de la configuration de la rue, donc de nous permettre d'améliorer l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**33 - AÉRODROME DE GLISY. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC. ESPACE DE RESTAURATION. CONVENTION.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Le 25 juillet 2013, Monsieur Philippe DELIMAUGE a signé avec Amiens Métropole une convention d'occupation du domaine aéronautique.

Le 14 mars 2018, il nous informe de son souhait de résilier cette convention.

Le 6 avril 2018, l'appel d'offres est mis en ligne et a permis de valider la candidature de Monsieur LETELLIER.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**34 - AÉRODROME DE GLISY. MISE À DISPOSITION DE LA STATION DE CARBURANT JET A1. SOCIÉTÉ SAUTER EN PARACHUTE. CONVENTION D'AVITAILLEMENT.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** L'activité de parachutisme est une activité de loisir qui s'exerce surtout sur l'aérodrome d'Amiens-Glisy, essentiellement le week-end.

La société Sauter en parachute souhaite pouvoir s'approvisionner en carburant en dehors des heures de présence des personnels de l'aérodrome.

Par la présente convention, Amiens Métropole autorise ce ravitaillement en dehors des agents de l'aérodrome. Je vous demande de permettre au président de signer cette nouvelle convention.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**35 - AIDE À LA CRÉATION D'EMPLOIS. SOCIÉTÉ H ELEC CONFORT. SUBVENTION. CONVENTION.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** Les subventions de l'aide à la création d'emplois sont une mesure utilisée par Amiens Métropole comme un outil de lutte contre le chômage.

Il s'agit d'une mesure prise sans aucune discrimination vis-à-vis des entreprises sur notre territoire : des start-ups, des entreprises en difficulté qui tentent de s'en sortir ou bien des entreprises en très bonne santé, en extension, qui participent à la prospérité de notre territoire dès lors que ces entreprises génèrent des emplois sur le territoire.

La société H ELEC CONFORT est une PME locale qui répond à la demande des clients et satisfait ses clients. Son chiffre d'affaires, qui était de 400 000 € au départ, passe à 800 000 € en 2017 et à 1 million provisoire pour 2018. Cette entreprise prévoit, à partir du 5 avril 2017, l'embauche de 20 salariés en CDI. Ces embauches s'effectueront sur un délai de 3 ans avec un maintien de ces derniers pendant au moins 2 ans.

À souligner que ces aides à la création d'emplois ne sont attribuées qu'à partir du moment où ces emplois deviennent effectifs.

Je vous demande d'autoriser le président à signer cette convention.

**M. GEST :** Oui, Monsieur ANGER.

**M. ANGER :** Oui, Monsieur le Président, sur les points 34 et 35, nous nous abstenons. Nous pensons que le caractère incitatif des aides n'est pas évident, mais on ne va pas refaire ici le débat de commission. Donc abstention sur ce vote.

**M. GEST :** On l'a passé, c'était pour le saut en parachute.

**M. ANGER :** Excusez-moi, 35, 36, c'est ça.

M. GEST : 35, 36, oui, d'accord ! Bon, très bien ! Donc je mets aux voix le rapport 35.

**ADOPTÉ**

Observations :

M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.

**36 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** Il s'agit d'une aide directe aux TPE pour soutenir le dynamisme de ces entreprises et leur accompagnement dans leurs projets d'investissements.

Comme vous le savez, lors de la réunion du CAM le 21 décembre 2017, quelques jours avant Noël, le conseil a délibéré sur la participation de la communauté d'agglomération au financement des aides aux petites entreprises de la région Hauts-de-France.

Cinq TPE sont concernés. Les deux premières sont des start-ups modernes avec de la valeur ajoutée. Les trois dernières sont des TPE traditionnelles. Comme quoi, honorer ses traditions ne signifie pas refuser la modernité.

Le montant d'investissement pour l'agglomération est de 20 388 €, pour un total d'investissement de 171 704 €.

Je vous demande d'autoriser le président à signer cette convention.

M. GEST : Merci.

Donc, je considère qu'il y a un vote identique sur ce rapport par rapport au précédent, c'est-à-dire un vote positif outre les abstentions du Parti socialiste, c'est bien ça ? Très bien !

**ADOPTÉ**

Observations :

M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.

**37 - AMIENS BHNS. COMMISSION D'INDEMNISATION. SARL DUVAL FLEURS, SARL L'AMPHY, SARL LE NEMO, SARL OLPP ET SARL CDJL. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** Il ne vous a pas échappé qu'il y a des travaux gigantesques à Amiens. Ces travaux, qui sont nécessaires et indispensables à la modernisation et à l'embellissement de notre cité, néanmoins impactent les usagers et les commerçants.

Pour limiter et minimiser les difficultés inévitables, Amiens Métropole a mis en place une procédure exceptionnelle en créant des mesures volontaristes et préalables, une commission d'indemnisation pour prendre en charge les dommages économiques liés aux travaux.

Cinq bénéficiaires :

- DUVAL FLEURS, pour un montant de 7 500 € ;
- L'AMPHY : 9 875 € ;

- LE NEMO : 15 600 € ;
- OLPP : 5 700 € ;
- Et enfin CDJL : 34 280 €.

Je vous demande d'autoriser le président à signer la convention.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix ce rapport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**38 - AMIENS BHNS. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DES ANIMATIONS PENDANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DESSINE-MOI MA VILLE. ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU QUARTIER DES HALLES. FÉDÉRATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Un autre moyen de compenser les impacts des travaux, c'est de rester en contact étroit avec les associations des commerçants censées être les mieux placées pour apprécier cet impact, en particulier concernant l'axe Vogel-Branly, le quartier des Halles, la place Parmentier et le quartier de la gare.

L'association des commerçants ACQH a sollicité une subvention exceptionnelle de 10 000 € afin de soutenir les commerçants dans la promotion des commerces des quartiers concernés.

Une deuxième association, la Fédération des associations des commerçants du centre-ville, a sollicité, quant à elle, une subvention exceptionnelle de 23 370 € afin de proposer des animations supplémentaires.

Je vous demande d'autoriser le président à signer ces conventions.

Merci de votre attention.

**M. GEST** : Merci Madame MAKDASSI.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je mets aux voix

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**39 - PROJETS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. SUBVENTIONS 2018. 3<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION. CONVENTION.**

**M. JARDÉ** : Nous avons une ville particulièrement universitaire avec 30 000 étudiants. Nous soignons l'accueil de ces nouveaux étudiants avec la journée d'accueil des étudiants qui aura lieu le 6 septembre, mais également les étudiants du monde et également le festival culturel « FESTITUDE ». Il s'agit de la 6<sup>e</sup> organisation qui comprend des expositions artistiques, des spectacles, des concerts, des lieux culturels, des émissions et donc je vous propose une subvention de 3 000 €.

Les étudiants, au niveau national, sont en mauvais état de santé de façon globale. Il y a un projet « RESUS » de réseau local en matière d'accès aux soins qui est coordonné par l'espace Maurice

Ravel à Amiens Nord, qui comprend des psychologues, et je vous propose une subvention de 1 500 €.

**M. GEST** : Merci Olivier JARDÉ.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**40 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. QUAI DE L'INNOVATION. LA TECH AMIÉNOISE. DÉVELOPPEMENT DE LA CANTINE NUMÉRIQUE. SUBVENTION. PÉRIODE 2018-2019. CONVENTION.**

**M. MERCUZOT** : Vous vous rappelez sans doute que nous avons adopté le 20 novembre 2014 le Pacte pour l'emploi et l'innovation et c'est dans ce contexte que « La Tech Amiénoise » a travaillé, depuis juin 2016, au déploiement d'une cantine numérique, aujourd'hui en fonctionnement, au sein du Quai de l'Innovation.

La convention qui nous lie actuellement à « La Tech Amiénoise » s'achève au 30 juin 2018 et il est proposé, pour la période allant de juillet 2018 à décembre 2019, c'est-à-dire 18 mois, de lui attribuer une subvention de 150 000 €.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat afférente et de vous autoriser, Monsieur le Président, à la signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**41 - QUAI DE L'INNOVATION. ESPACE SOMME. AVENANT AU BAIL CIVIL DE LA TECH AMIÉNOISE #LTA.**

**M. MERCUZOT** : Un bail a été consenti au profit de l'association « La Tech Amiénoise » pour qu'elle puisse disposer de différentes surfaces situées au rez-de-chaussée de l'immeuble Quai de l'Innovation, l'objectif étant de créer une cantine numérique.

Depuis le début de ce bail, des travaux ont eu lieu et il est nécessaire de modifier le bail en tenant compte de la nouvelle superficie effectivement mise en œuvre avec les travaux.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant qui prend acte de cette nouvelle superficie et de modifier le loyer en conséquence. Celui-ci s'élèvera à l'euro symbolique pour la première année. Il va donc en allant croissant. Il s'élèvera à 11 471 € la seconde année, 22 943 € la troisième année et 34 414 € la quatrième année.

Il convient de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer le bail.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions, des observations ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 42 - AMIENS. BHNS. ACQUISITION ET GESTION D'ABRIS VOYAGEURS. CONVENTIONS.

**M. RIFFLART :** Mesdames et Messieurs, je vous propose d'agréer ce projet de convention annexé entre Amiens Métropole et les communes concernées par le BHNS ainsi que le réseau de proximité AMETIS.

Cette convention organise la mise à disposition et l'entretien des abris bus le long de ces deux réseaux. L'ensemble des communes sera consulté pour connaître les besoins exacts en termes de pose d'abris voyageurs.

Ce marché prévoit qu'une partie des recettes publicitaires générées par l'affichage publicitaire soit reversée aux gestionnaires des abris voyageurs, à savoir Amiens Métropole. À cet effet, chaque commune délibérera pour autoriser son maire à signer la convention portant règlement d'installation et de gestion, d'entretien et de modernisation de ces abris voyageurs.

**M. GEST :** Merci. Pas d'observation(s) ? Je mets aux voix. Ah ! pardon, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Juste une question.

L'exposé des motifs de la délibération prévoit que le gestionnaire des abris voyageurs, c'est-à-dire Amiens Métropole, percevra une quote-part des recettes publicitaires versées par le prestataire pour l'affichage qui équipera certains abris, etc. Cette quote-part n'est pas indiquée dans la délibération. C'est parce qu'elle n'est pas encore fixée ou c'est pour une autre raison ?

C'est-à-dire que je suppose qu'il y a le partage des recettes publicitaires entre la commune à qui cela doit revenir normalement et Amiens Métropole qui se charge de l'acquisition des abris bus et de leur gestion, on l'a bien compris, et donc pour ce faire, souhaite récupérer une partie des recettes publicitaires. Donc, il y a bien une quote-part.

Je vois qu'elle n'est pas pré-établie ou alors c'est un oubli dans la délibération. Ou encore une autre solution, c'est que j'aurais mal compris mais...

**M. GEST :** Monsieur RIFFLART peut répondre ?

**M. RIFFLART :** Oui, je pense qu'on avait déjà abordé ce problème en commission mais je vais répéter.

En fait, il n'est pas défini encore précisément un petit peu cette quote-part.

En clair, cette quote-part sert évidemment à compenser un peu les engagements financiers que la collectivité doit prendre pour maintenir ce réseau d'abris bus dans l'état dans lequel il va être installé initialement.

Je rappelle que c'est le prestataire qui va acquérir ces abris bus et que nous, nous allons réaliser l'entretien.

Alors, il est évident que cette surface publicitaire va concerner principalement les axes qui sont sur le BHNS et assez peu ceux qui sont sur le réseau secondaire. Une quote-part est donc destinée à la métropole d'une part, en tant que gestionnaire, et d'autre part, évidemment celui qui installe et qui gère ce réseau reçoit aussi une autre quote-part.



Ce n'est pas très clair. Il a plutôt été envisagé qu'il y ait un partage en fait de l'espace publicitaire entre la métropole qui puisse faire un affichage sur ces panneaux publicitaires des actions qui peuvent se dérouler sur le territoire métropolitain.

**M. GEST :** René ANGER.

**M. ANGER :** Oui, ce n'est pas très clair. Ce n'est même pas clair du tout parce qu'en fait il y a deux interprétations.

La première interprétation, celle que je me faisais – c'est pour ça que je ne vous ai pas posé de question –, c'est la métropole qui récupère une partie des recettes, le reste étant à l'exploitant ou au délégataire de l'affichage.

Oui, c'est ce que tu as dit, mais par contre ça ne tord pas le cou définitivement à une autre interprétation qui a été installée dans le débat et qui pourrait poser problème, c'est qu'on ajoute la commune d'implantation qui pourrait aussi, avec la notion de quote-part, faire droit à une partie des recettes, ce qui me paraîtrait quand même... Non, mais c'est un peu le débat là quand même. Ce qui me paraîtrait assez baroque puisqu'en l'occurrence il s'agit bien de l'exercice d'une compétence métropolitaine avec des investissements qui sont des investissements métropolitains et donc il y aurait une logique à ce que les recettes reviennent intégralement à la métropole, moins évidemment les coûts de gestion du système. Mais... Bon quand je dis ça, ce n'est peut-être pas pour Amiens parce que c'est là où il y aura le plus de panneaux, mais ça me paraît... Je pense qu'il faut quand même éviter ce genre de malentendu possible.

**M. GEST :** Monsieur RIFFLART.

**M. RIFFLART :** Oui. Alors bon, en effet, c'est l'interprétation qu'il faut en donner concernant en tout cas la répartition des quotes-parts.

Il est évident que ce projet de convention notamment règle ce dispositif de reversement de la part des communes de cette quote-part à la métropole. C'est le projet, enfin c'est le deuxième volet de cette convention.

La raison pour laquelle on a dû installer cette convention, c'est qu'il n'y a pas de compétence métropolitaine sur ces abris bus. Autant il y a une compétence sur le trajet des réseaux de bus, il y a une compétence sur les quais, mais il n'y a pas de compétence métropolitaine sur ces abris bus.

Et donc pour ce faire, il y a une hypothèse qui a été retenue, puisque vous demandez des précisions, qui suit l'article L.521143 du Code général des collectivités territoriales qui stipule qu'en l'absence de transfert de compétence, il est possible pour un établissement public de coopération à fiscalité propre de se doter des biens qu'il partage avec ses communes membres et donc d'en organiser le règlement de fonctionnement. Le règlement de fonctionnement passe par cette convention qui vous est donc proposée.

Est-ce que cela vous satisfait, Monsieur ?

**M. GEST :** Je pense que la réponse que Monsieur RIFFLART vient de faire est intéressante.

**M. RIFFLART :** Je l'avais déjà faite.

**M. GEST** : J'ajouterai quelque chose, c'est que précédemment on n'avait pas à se poser cette question-là puisqu'il n'y avait aucun retour financier et que c'est une négociation... Oui, Monsieur **LESSARD**, c'est comme ça ! Il n'y avait aucun retour financier de la société JCDecaux, la même d'ailleurs, qui donc aujourd'hui, grâce à l'appel d'offres qui a été organisé, est revenue avec des propositions différentes de ce qu'elle faisait jusqu'à présent. Et donc si nous avons à nous poser la question de la répartition, c'est parce que maintenant il y a effectivement un retour financier. Ça fait l'objet d'une bonne négociation pour ensuite pouvoir effectivement regarder comment cette somme-là est répartie.

Je mets aux voix ce rapport.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON et M. LESSARD se sont abstenus.*

**43 - AMIENS. CONSTRUCTION DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE OUEST À ÉTOUVIE. RECHERCHE DE FINANCEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**MME DEVÈZE** : Amiens Métropole a pour objectif de créer un véritable réseau des bibliothèques sur son territoire, en développant une structure d'appui forte et moderne dans ses différents secteurs.

Dans ce cadre, la nouvelle médiathèque du secteur Ouest a vocation à être implantée sur le quartier Étouvie, Esplanade de Bourgogne, pour une superficie de 930 m<sup>2</sup>. Cet équipement serait doté notamment d'une offre numérique et adapté à l'évolution des usages des publics. Il est prévu notamment l'accueil d'un pôle travail et formation ainsi que d'un Point information jeunesse, ce qui permet notamment de favoriser l'accès à la lecture par ces différents points d'entrée.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 4,3 millions € TTC et les travaux seraient lancés mi-2020 pour une livraison de l'équipement estimée à fin 2021.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels et à signer tous les actes et autorisations d'urbanisme nécessaires à cette opération.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**44 - IMPLANTATION DE BOÎTES À LIRE DANS LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE. CONVENTIONS DE PARTENARIAT.**

**MME DEVÈZE** : Nous proposons en effet l'implantation de boîtes à lire à Amiens et dans les communes de la métropole pour amener la lecture aux habitants et renforcer la présence du livre au travers d'un principe de partage et d'échange.

L'extension de ce projet se poursuit cette année avec l'implantation de 15 nouvelles boîtes dans les communes et dans les quartiers d'Amiens, s'ajoutant ainsi aux 25 déjà installées.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat à intervenir entre les communes de Poulainville, Bertangles, Remiencourt, Bovelles, Salouël, Blangy-Tronville, Estrées-sur-Noye, Rivery, Longueau et Saint-Saulfieu.

Ces conventions et cet avenant visent à définir les modalités d'implantation des boîtes à lire.

Le coût de ce projet s'élève à 14 250 € pour 2018 et cette somme comprend l'acquisition de 25 boîtes à lire, dont 15 seront implantées en 2018 et 10 en 2019. J'ai déjà des candidatures pour 2019.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**45 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AMIENS MÉTROPOLÉ. FESTIVAL "ART, VILLES ET PAYSAGE". ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**MME DEVÈZE** : Amiens Métropole souhaite apporter son concours au festival « Art, Villes et Paysage » qui se tient depuis le 9 juin et se terminera le 21 octobre prochain.

Depuis 2010, cette manifestation invite de jeunes artistes paysagistes et plasticiens à intervenir dans les hortillonnages. Initialement portée par la Maison de la Culture d'Amiens, elle l'est aujourd'hui par l'association Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages, en partenariat avec la collectivité.

Le versement d'une subvention de 105 700 € au profit de cette association a été approuvé par délibération du 15 mars dernier.

Je vous propose ce soir d'approuver la convention à intervenir ayant pour objet de fixer les modalités de réalisation de ce festival et je vous propose également d'autoriser notre président à la signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur HADOUX.

**M. HADOUX** : Juste une question. Je voudrais savoir si effectivement... Enfin est-ce que vous pouvez me confirmer que la Maison de la Culture n'est absolument plus partie prenante de cette opération ? Oui, vous confirmez ?

**MME DEVÈZE** : Je vous confirme.

**M. GEST** : Oui, c'est maintenant géré par une association qui bénéficie du support financier du conseil régional, dont le nom m'échappe tout de suite. Ce n'est pas Jardin... Je ne sais plus. C'est ? C'est marqué : association des Jardins paysagers des Hauts-de-France. Et donc

évidemment ça n'a plus rien à voir avec la Maison de la Culture. La seule chose qui demeure, c'est qu'à sa tête il y a toujours comme animateur Gilbert FILLINGER.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**46 - BIBLIOTHÈQUES. ADHÉSION AU RÉSEAU CAREL. ANNÉE 2018**

**MME DEVÈZE** : Je vous propose d'adhérer à ce réseau dont le but est de répertorier des ressources numériques intéressantes pour les bibliothèques territoriales et de négocier des tarifs préférentiels pour les adhérents.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 50 €.

Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette adhésion.

**M. GEST** : Merci. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**47 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL. DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA DRAC DES HAUTS DE FRANCE. ANNÉE 2018.**

**MME DEVÈZE** : Dans le cadre des actions menées par le Conservatoire à Rayonnement Régional, des subventions pour l'année 2018 sont sollicitées auprès de l'État (la D.R.A.C. des Hauts-de-France).

Je vous propose d'autoriser le président à solliciter les financements suivants :

- Tout d'abord, au titre du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional, 118 000 € ;
- 120 000 € au titre de la continuité pédagogique et du développement des réseaux ;
- 16 095 € pour la mise en place des diplômes d'études musicales, théâtrales et chorégraphiques ;
- 40 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions éducatives et culturelles du conservatoire.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**48 - PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS. RÉAMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT. DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU PAVILLON BLEU.**

**MME DEVÈZE** : Dans le cadre du réaménagement et du développement du parc zoologique, il vous est proposé ce soir, dans le cadre de ce projet, d'intégrer le bâtiment dit « Pavillon Bleu » dans son périmètre pour y aménager un restaurant.

Ce bâtiment fera donc partie intégrante du futur zoologique et je vous propose donc de le déclarer d'intérêt communautaire et de l'intégrer dans le périmètre du parc.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières relatives à cette prise de maîtrise d'ouvrage.

M. GEST : Bien. Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**49 - PARCOURS JEUNE CRÉATION, 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION « ARTS, TERRITOIRES ET MUTATIONS »**

MME DEVÈZE : Il s'agit de la première édition du parcours « Arts, territoires et mutations ». Il se tiendra dans la métropole amiénoise du 17 novembre au 19 décembre 2018 prochains, permettant ainsi de découvrir le travail de jeunes créateurs implantés dans les Hauts-de-France.

Je tiens à souligner que c'est une collaboration qui va réunir neuf équipements culturels que sont l'Artothèque des bibliothèques d'Amiens Métropole, la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France, l'École Supérieure d'Art et de Design, la galerie de La Dodane à Saint-Leu, le centre culturel Léo Lagrange, le centre social et culturel d'Étouvie, le centre culturel Jacques Tati, l'espace culturel Picasso Longueau, ainsi que le Musée, la Maison de la Culture et le Pôle National Cirque et Arts de la Rue.

Des stages seront organisés ainsi que des ateliers, et une commande publique éphémère menée par l'Artothèque permettra de découvrir une création artistique éphémère et duplicable.

Par ailleurs, le catalogue qui sera édité et l'affiche de l'événement seront réalisés par un étudiant de l'École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens.

Je vous propose donc, dans le cadre de cette action, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, auprès de la DRAC des Hauts-de-France et de la région des Hauts-de-France, les subventions qui pourraient être obtenues afin de mettre en œuvre ce projet. Il convient également de l'autoriser à signer tous les actes se rapportant à ce Parcours Jeune Création.

M. GEST : Y a-t-il des observations, des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**50 - AMIENS. GYMNASSE BEAUMARCHAIS. TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES EXTÉRIEURES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

M. DEBART : Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer toutes les demandes administratives nécessaires aux travaux de ravalement des quatre façades du gymnase Beaumarchais à Amiens et à signer tout acte se rapportant à cette opération.

M. GEST : Très bien ! Pas de problème, je suppose ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**51 - AMIENS. GYMNASSE PIGEONNIER. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES PORTES DE SORTIES DE SECOURS ET MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE BARREAUDÉE SUR L'ENTRÉE DU GYMNASSE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**M. DEBART :** Pour éviter les dégradations, la collectivité entend mettre en place une clôture barreaudée devant l'entrée principale du gymnase Pigeonnier, rue Winston Churchill à Amiens, et remplacer deux portes de sortie de secours vétustes donnant à l'arrière et ouvrant vers l'extérieur.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**M. GEST :** Même vote que pour le précédent rapport ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**52 - CCAS D'AMIENS. NOËL SOLIDARITÉ 2018. GRATUITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF.**

**M. DUFLOT :** Je vous propose de reconduire la gratuité d'accès aux piscines Vallerey, Nautilus, Coliseum, et à la patinoire du Coliseum pour les enfants de 3 à 14 ans bénéficiaires de l'opération « Noël Solidarité d'Amiens 2018 » qui existe depuis très longtemps, mise en œuvre par les communes d'Amiens Métropole et pour leur parent accompagnant.

**M. GEST :** Merci. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**53 - SPORT NAUTIQUE D'AMIENS. CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2020. ANNÉE 2018. SUBVENTION.**

**M. DUFLOT :** Dans le cadre du projet sportif métropolitain, je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle à intervenir avec l'association sport nautique d'Amiens.

Une subvention de 35 000 € lui serait versée.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

**M. GEST :** Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**54 - LONGUEAU. REQUALIFICATION DU TERRAIN STABILISÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DU STADE. DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

**M. GEST :** Un rapport très attendu à Longueau, Monsieur DUFLOT.

**M. DUFLOT :** Je vous propose d'approuver le projet de requalification du terrain stabilisé du stade de Longueau en terrain synthétique. C'est en effet attendu depuis plus de 20 ans par le club de football. Cette opération permettrait un classement 4 de la Fédération Française de Football sur ce site. Il est également prévu la pose de clôtures et de pare-ballons.

Les travaux sont programmés à l'été 2018. Ils vont commencer très prochainement. Et le coût global est estimé à 800 000 € TTC.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération si besoin.

**M. GEST** : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**55 - AMIENS. CRÉATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ATTENANT AU GYMNASSE ELBEUF, SITUÉ RUE LOUIS ANTOINE DE SAINT-JUST. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**M. HEMART** : Le présent projet consiste en la création d'un local de rangement de moins de 20 m<sup>2</sup>, attenant au gymnase Elbeuf situé rue Antoine de Saint-Just à Amiens et ce, pour améliorer les conditions de stockage du matériel.

Le coût de ces travaux sera financé sur l'enveloppe 2018 des crédits d'investissement de la communauté Sud.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**56 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.**

**M. GEST** : Mes chers collègues, n'ayant pas reçu de vœu ni de question orale, nous en avons terminé avec cet ordre du jour. Il me reste à vous souhaiter d'excellentes périodes d'été et de vacances pour ceux qui peuvent en prendre. À très bientôt !

La séance est levée à 20 H 34.

Le président de séance,



Alain GEST